



Liste des plans de servitudes :
 Planche III-1 : Servitudes, Ensemble de la commune
 Planche III-2 : Servitudes, Partie nord de la commune
 Planche III-3 : Servitudes, Partie sud de la commune

NOUVELLE-CALÉDONIE
 SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD
 COMMUNE DE LA FOA



PLAN D'URBANISME DIRECTEUR
 COMMUNE DE LA FOA
 III-3 - ANNEXES - SERVITUDES,
 PARTIE SUD DE LA COMMUNE



Mis à jour le XX/XX/2020 par la délibération n° XX-2020/APS

Indice	Date	Modification	Approuvé par
		Approuvé le 23/04/2019 par la délibération n°1-2019/APS	
		Révisé par délibération n°1-2019/APS du 20 Avril 2019	Date: 29 Juin 2020
		Mis à jour par XXX du XXX	Echelle: 1/28 000
			III-3

Fond de plan : extraction SHP de données de la DITTI, de l'ADRAF, de la DAVAR, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.
 Parcellaire : extraction SHP de données de la DITTI, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.
 Servitudes : extraction DXF de données d'Enercal et numérisation de données d'après le dossier de servitudes constitué par Design Architecture & Urbanisme, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.
 Zonage : numérisation du zonage d'après les études du bureau d'étude Design Architecture & Urbanisme, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	
SERVITUDES ELECTRIQUES : Ligne de transport ENERCAL haute tension (HT 150KV) : Ligne de transport ENERCAL moyenne tension (MT 33KV)	AIRES NATURELLES PROTEGEES : Limite parc de la zone côtière Ouest : Réserve naturelle de Ouano
SERVITUDES AERONAUTIQUES : Aérodrome de Oua Tom et Servitudes aéronautiques de dégagement	MONUMENTS HISTORIQUES : Bâtiment classé ou inscrit au titre des monuments historiques S1 : Passerelle Marguerite S2 : Four à pain S3 : Bâtiment agricole de M. Bemut
PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX PEx : Périmètre de protection des eaux éloigné (PEx = Indice) PRx : Périmètre de protection des eaux rapproché (PRx = Indice)	ZONES INONDABLES Zone inondable (A2EP Novembre 2014) : Aléa moyen Zone inondable (A2EP Mai 2019) : Aléa fort : Aléa très fort
SERVITUDES DE TELECOMMUNICATION : Servitude OPT Zone primaire - rayon minimal 20m autour du pylône Zone de protection radioélectrique - rayon de 200m Zone secondaire de dégagement - rayon de 500m Trait d'axe du faisceau hertzien + zone de dégagement +/- 100m autour de l'axe	OPT 1 : Mont Do X = 399 978 E Y = 271892 N Arrêté n°2823 Altitude : 1 023 m OPT 3 : Lebris X = 376 138 E Y = 267 822 N Altitude : 10 m Arrêté : sans arrêté